



## Convention de partenariat - Quality Nights event

Entre :

- D'une part, \_\_\_\_\_ sise \_\_\_\_\_, représentée par \_\_\_\_\_ désignée ci-après comme l'« **opérateur Quality Nights** »
- Et \_\_\_\_\_, représenté par \_\_\_\_\_ désigné ci-après comme « **le promoteur** »
- Et, l'asbl Modus Vivendi, sise rue Jourdan 151 à 1060 Saint Gilles, dont le n° d'entreprise est le 0451739193 représenté par Madame Catherine Van Huyck (directrice), désignée ci-après comme le « **coordinateur Quality Nights** »

Il est convenu ce qui suit, pour la durée de l'évènement :

Les parties s'engagent à collaborer pour la mise à disposition au public d'un ensemble de minimum **6 services obligatoires** facilitant la réduction des risques (RdR) et la promotion de la santé en milieu festif.



1. Le promoteur s'engage à faire suivre aux principales personnes responsables de l'évènement une séance d'information et de **sensibilisation** aux services Quality Nights (max 2h.) et à distribuer à l'ensemble des bénévoles et des employés en contact avec le public une fiche d'information présentant le projet et les services. La séance de sensibilisation du personnel aura lieu: \_\_\_\_\_ **date à convenir** \_\_\_\_\_  
L'opérateur et le coordinateur Quality Nights s'engagent à dispenser la séance d'information et à fournir les fiches d'informations en \_\_\_\_\_ **xxxxxxx exemplaires** \_\_\_\_\_



2. Le promoteur s'engage à mettre à disposition du public de **l'eau potable gratuite**. L'eau offerte sera disponible à la demande pour tous sans condition d'accès ni supplément : \_\_\_\_\_ **[lieux]** \_\_\_\_\_



3. Le promoteur s'engage à mettre à disposition du public des **préservatifs**, soit gratuitement, soit à un prix non prohibitif (exemple : 0.5€/pièce ou le prix d'achat si supérieur). Le promoteur s'engage à mettre à disposition ces préservatifs : \_\_\_\_\_ **gratuitement via le stand de RdR tenu par l'opérateur Quality Nights** \_\_\_\_\_



4. Le promoteur s'engage à mettre à disposition du public des **bouchons d'oreille**, soit gratuitement, soit à un prix non prohibitif (exemple : 0.5€/paire ou le prix d'achat si supérieur) : \_\_\_\_\_ **gratuitement via le stand de RdR tenu par l'opérateur Quality Nights** \_\_\_\_\_.



5. Le promoteur s'engage à faciliter le **retour à domicile** en :
  - a. Informant son public des moyens alternatifs disponibles de retour à domicile.
  - b. Intégrant visiblement au moins un élément de sensibilisation à la sécurité routière fourni gratuitement par l'AWSR.
  - c. Rendant disponibles (gratuitement ou à prix modique) des éthylotests ou des éthyloréglettes à l'endroit suivant : \_\_\_\_\_ **gratuitement via le stand de RdR tenu par l'opérateur Quality Nights** \_\_\_\_\_.



6. Le promoteur s'engage à mettre à disposition de son public des informations et du **matériel de promotion de la santé** (Prévention du Sida et des IST, Réduction des risques liés à l'usage de drogues, messages d'alertes précoces lors de l'apparition de produits psychotropes particulièrement dangereux, etc.). Ces outils sont disponibles aux endroits suivants: Stand de RdR tenu par l'opérateur Quality Nights.

Le promoteur s'engage également à informer son public par tous les moyens disponibles de sa participation au projet et de l'endroit où les services Quality Nights sont mis à sa disposition. Cette information pourra se faire par exemples via : les écrans, le site Internet, les médias sociaux, des pictogrammes à l'endroit où les services sont mis à disposition, une mention sur le plan de l'évènement, des banderoles, la distribution de matériel promotionnel Quality Nights, etc.

Le coordinateur s'engage à fournir au promoteur les pictos, logos, banniers et autre outils de communication disponibles au format informatique. Il s'engage par ailleurs à fournir, dans la limite des stocks disponibles, du matériel promotionnel tel que flyer, brochures, affiches, K-potes brandées QN, etc.

Le promoteur s'engage en outre à mettre en place les **services supplémentaires** (non-obligatoires) suivants [Cochez les services disponibles]:



Rendre accessible aux **personnes à mobilité réduite** toutes les infrastructures habituellement accessibles au public du lieu festif y compris les toilettes.



**Cocktails sans alcool** : Avoir à la carte de manière permanente au moins 2 cocktails sans alcool. Un cocktail étant entendu comme un mélange de 3 ingrédients ou plus.



Présence d'un **espace chill out** isolé de la musique ambiante, aux sollicitations lumineuses limitées, doté de sièges et accessible en permanence pour tous à l'endroit suivant : \_\_\_\_\_



Le promoteur s'engage à accueillir un **stand de prévention des IST et de réduction des risques** liés à l'usage de drogues. Le promoteur mettra à leur disposition un emplacement et une infrastructure adaptés (table, chaises, électricité, etc.) à l'endroit suivant : \_\_\_\_\_



Le promoteur s'engage à organiser un **espace vestiaire** sécurisé et accessible à tous à un prix non prohibitif. Le vestiaire se trouve : \_\_\_\_\_



Le promoteur s'engage à accueillir un **poste de secours** tenu par \_\_\_\_\_ à l'endroit suivant : \_\_\_\_\_



Le promoteur s'engage à mettre en œuvre un **système de climatisation** permettant de contrôler la température dans la salle où se déroule l'évènement



Le promoteur s'engage à mettre à disposition du public du festival une **offre alimentaire** saine à l'endroit suivant : \_\_\_\_\_

8. En cas d'**indisponibilité** de l'un des services, le promoteur s'engage à prévenir le public, de même qu'à signaler le problème à l'opérateur Quality Nights. Le promoteur s'engage par ailleurs à tout mettre en œuvre pour que le délai d'indisponibilité d'un service soit le plus bref possible. L'opérateur Quality Nights s'engage à donner son appui au promoteur dans la recherche d'une solution pour remettre en place le service indisponible.
9. L'opérateur Quality Nights s'engage à vérifier le **respect des critères**. En cas d'indisponibilité d'un des services, l'opérateur Quality Nights le signalera au promoteur avec lequel il cherchera à mettre en place une solution rapidement.
10. Le coordinateur Quality Nights s'engage à assurer la **promotion générale du label**. Dans ce cadre, et de manière non-exhaustive, il assurera la promotion via son site internet, son profil Facebook, une communication presse et divers outils de promotion. Les services disponibles lors de l'évènement seront détaillés sur le site Internet [www.qualitynights.be](http://www.qualitynights.be)
11. Le promoteur s'engage à convier l'opérateur à au moins une réunion générale de préparation afin de lui permettre d'expliquer le projet aux différents partenaires (Police, Croix-Rouge, Pompiers, autres associations, etc.) et de les informer des services qui seront mis en place dans le cadre de Quality Nights. Le promoteur s'engage par ailleurs à mettre tout en œuvre pour rendre les services et le label **visibles et accessibles** au public. Le promoteur pourra par exemple utiliser le logo Quality Nights sur ses supports de communication comme site internet, newsletter, flyers, affiches, media sociaux, encarts publicitaires, etc.
12. La présente convention est **valable** dans le cadre de l'organisation de \_\_\_\_\_.
13. Les parties s'engagent à exécuter la présente convention à bonne fin et, en cas de litige, à rechercher par priorité un accord à l'amiable. Toute **modification** devra faire l'objet d'un avenant. Tout manquement total ou partiel de l'autre partie à ses obligations contractuelles, entraîne une réévaluation commune de la collaboration. A défaut de règlement à l'amiable, la **résiliation** peut intervenir sans formalité judiciaire, après mise en demeure, notifiée à l'autre partie par écrit mentionnant la (les) raison(s) de la décision prise et prend effet immédiatement dès réception de la dénonciation.

Fait en triple exemplaire, chaque partie déclarant avoir reçu un exemplaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Pour    le promoteur   , Pour    l'opérateur local   , Pour    Modus Vivendi   ,